

Pierres d'assise



PENSIONNATS—L'EXPÉRIENCE DES MÉTIS

Planifier votre parcours d'apprentissage

*Quelles sont les
répercussions du régime de
pensionnats pour les Métis
de l'Alberta?*



ARCHIVES DESCHÂTELETS, COLLECTION DES OBLATS DE MARIE-IMMACULÉE

Pensionnat de Saint-Paul-des-Métis

PREMIERS PAS



Les premières écoles de missionnaires administrées par l'Église établies dans l'Ouest canadien ouvrent leurs portes aux enfants des Premières Nations et métis dès les années 1860. Ainsi, de nombreux élèves métis originaires des communautés de Fort Chipewyan, de St. Albert et du Petit lac des Esclaves ont fréquenté l'école. C'est en 1879 que le gouvernement du Canada conclut, dans le cadre de sa politique d'assimilation des Premières Nations à la culture eurocanadienne, un partenariat avec les Églises chrétiennes dans le but d'établir des pensionnats destinés aux enfants autochtones qui seraient financés par le gouvernement et administrés par l'Église. Si le gouvernement fédéral reconnaît sa responsabilité vis-à-vis de l'éducation des enfants des Premières Nations, de façon générale, sa politique consiste à confier la responsabilité des enfants métis aux provinces.

Les écoles publiques locales refusent souvent d'accepter les enfants métis, et la plupart des communautés métisses ne disposent pas des ressources financières nécessaires à la construction d'une école¹. On n'ouvre que très peu d'écoles accueillant des enfants métis. À l'origine, la ville de St. Paul est un établissement agricole appelé St. Paul des Métis; une école y ouvre ses portes en 1903. Toutefois, la communauté ne voit pas l'établissement de cette école d'un bon œil et elle est incendiée en 1905². Certains enfants métis sont admis à une école financée par le gouvernement fédéral par charité ou en échange d'une compensation financière de la part des parents³. Bien des parents métis qui souhaitent que leurs enfants soient scolarisés n'ont d'autre choix que de tenter de les inscrire dans un pensionnat.



FRÉQUENTATION DES PENSIONNATS PAR LES ÉLÈVES MÉTIS

La position du gouvernement fédéral concernant l'admission des élèves métis oscille entre son refus de financer leur formation et sa crainte que les enfants métis qui ne fréquentent pas un pensionnat ne puissent être assimilés à la culture dominante. En 1899, le ministre des Affaires indiennes, Clifford Sifton, déclare que les enfants métis ont leur place dans les pensionnats financés par le gouvernement. Selon lui, sans scolarisation formelle, ils seront appelés à devenir « une classe non éduquée et barbare⁴ ». Toutefois, cette politique sera appliquée de façon sporadique : le processus d'admission aux pensionnats est imprévisible et dépend souvent de la situation locale, de l'Église responsable, des représentants de l'administration locale et de la mise en application des règles d'admission⁵.

Pendant presque toute l'existence des pensionnats, le gouvernement fédéral refuse d'accorder aux Métis le statut d'Indiens et on les décourage souvent de fréquenter les écoles financées par le gouvernement fédéral, surtout lorsqu'on juge qu'ils sont « suffisamment civilisés » et « christianisés ». Dans d'autres cas, des représentants du gouvernement fédéral plaident en faveur de l'inclusion des enfants métis, considérant qu'ils font partie d'une « classe dangereuse », qu'ils mènent un « mode de vie à l'indienne » et qu'ils doivent être assimilés⁶.

Certains membres de Premières Nations qui refusent d'adhérer à un traité sont désignés Métis par le gouvernement. D'autres choisissent l'émancipation pour éviter d'avoir à envoyer leur enfant au pensionnat.

Du début des années 1920 jusqu'aux années 1940, les parents métis doivent surmonter de nombreux obstacles afin d'offrir une

formation scolaire à leurs enfants. Le gouvernement fédéral recommence à renvoyer les élèves métis des pensionnats, alors que face aux couts engendrés, les provinces hésitent à garantir leur admission aux écoles publiques⁷.

Quels facteurs ont influé sur la fréquentation scolaire des Métis?

Le gouvernement fédéral établissait le financement des pensionnats en fonction du nombre d'élèves. Dans bien des cas, le gouvernement fédéral tente de réserver l'admission aux élèves issus d'une Première Nation par mesure d'économie. Pour leur part, les Églises chargées d'administrer les pensionnats cherchent à accueillir autant des élèves des Premières Nations que métis. Il arrive que des enfants métis qui fréquentent un pensionnat où le nombre d'élèves est jugé suffisant soient déplacés vers des pensionnats comptant un plus faible nombre d'élèves⁸.

Le mode de fonctionnement du régime de pensionnats fait également en sorte qu'on exerce une pression sur les Métis afin qu'ils s'identifient comme membres d'une Première Nation. Par exemple, au moment de la conclusion du Traité n° 8, des prêtres catholiques incitent les Métis à se déclarer Indiens pour que leurs enfants puissent être envoyés dans les pensionnats, permettant ainsi aux Églises de recevoir le financement correspondant⁹.

En 1937, le gouvernement fédéral annonce qu'il ne financera plus la scolarisation des enfants métis dans les pensionnats¹⁰.

Au début des années 1940, la plupart des pensionnats sont la propriété du gouvernement fédéral. Toutefois, certains pensionnats administrés par l'Église réussissent à avoir leur mot à dire concernant les admissions. En Alberta, six pensionnats appartenant à l'Église sont en mesure d'admettre des élèves sans l'approbation du gouvernement¹¹. Les pensionnats albertains administrés par l'Église catholique, y compris les établissements dirigés par les Sœurs grises à St. Albert et à Fort Chipewyan, comptent invariablement un grand nombre d'élèves métis¹². Les pensionnats situés à Hobbema, Fort Vermilion, Grouard, Fort Chipewyan, Jossard, Wabasca et celui de Blue Quills ont accueilli un nombre grandissant d'enfants métis durant les années 1940 et 1950, malgré un soutien inégal de la part du gouvernement provincial¹³. En 1945, on signale que 100 des 123 élèves inscrits à l'école St. Bernard de Grouard sont d'origine métisse.¹⁴

À cette époque, les pensionnats se tournent vers la province pour obtenir un financement supplémentaire. Dès les années 1940, le gouvernement albertain offre un financement aux pensionnats qui accueillent des enfants métis pris en

charge par des organismes de protection de l'enfance. Le gouvernement de l'Alberta assume les frais associés au placement d'enfants métis au pensionnat de Grouard jusqu'en 1958, alors qu'un inspecteur du gouvernement dénonce les conditions déplorablement dans lesquelles vivent les élèves¹⁵.

Combien d'enfants métis ont fréquenté un pensionnat?

Bien que la plupart des élèves ayant fréquenté un pensionnat soient issus des Premières Nations, un grand nombre de Métis y ont aussi été envoyés. Il est impossible de déterminer le nombre d'enfants métis ayant fréquenté un pensionnat compte tenu des dossiers incomplets, d'une réglementation morcelée et de l'inexactitude des registres concernant le statut des Autochtones¹⁶. Dans certains cas, les enfants métis ne sont pas inscrits au registre et sont donc absents des rapports communiqués au gouvernement fédéral¹⁷. Selon Affaires indiennes et du Nord Canada, 9 pour cent des 105 000 anciens élèves des pensionnats toujours en vie en 1991 étaient des Métis.

La Commission de vérité et réconciliation du Canada a conclu que des élèves métis ont fréquenté presque tous les pensionnats à un moment ou à un autre. À la lumière des témoignages d'élèves ayant fréquenté ces écoles, il n'y a aucun doute que l'expérience scolaire vécue par les Métis au sein du régime de pensionnats reflète celle des élèves des Premières Nations et inuits¹⁸. Quel que soit le nombre exact d'enfants métis ayant fréquenté ces écoles, il est clair que les Métis souffrent eux aussi du traumatisme collectif infligé aux Autochtones en raison des politiques d'assimilation forcée que le gouvernement met en application dans les pensionnats.

EXPÉRIENCES VÉCUES PAR LES ÉLÈVES MÉTIS DANS LES PENSIONNATS

Les enfants métis n'ont pas tous vécu des expériences semblables dans les pensionnats; l'expérience vécue dépend de nombreux facteurs, dont la mesure dans laquelle ils s'identifient à leurs ancêtres européens, leur connaissance des doctrines de l'Église chrétienne et les conditions qui prévalent dans chaque école. La tendance plus ou moins prononcée des employés du pensionnat à façonner l'identité des enfants métis en fonction de stéréotypes négatifs a également une incidence sur leur expérience. Pour bien des Métis, les préjudices subis dans les pensionnats reflètent ceux auxquels ils sont confrontés au sein de la société coloniale dominante : ils sont perçus comme étant moins dignes



ARCHIVES DESCHÂTELETS, COLLECTION DES
OBLATS DE MARIE-IMMACULÉE

Pensionnat de Grouard

d'estime que les membres des Premières Nations avec qui ils ont un lien de parenté et leurs ancêtres européens¹⁹.

Les enfants métis sont souvent victimes de racisme et de discrimination dans les pensionnats. Dans certains cas, on décrit la situation des Métis comme étant « pire que celle des Indiens ». En raison de leurs origines mixtes, d'autres jugent que leur valeur est moindre que celle de l'une ou l'autre de leurs deux « moitiés »²⁰. Ils sont souvent marginalisés par les autres enfants et traités comme des citoyens de seconde classe par le personnel des pensionnats. Il arrive qu'on les oblige à travailler plus longtemps et plus fort que les autres élèves pour s'acquitter des tâches routinières et ainsi « mériter » leur formation²¹. À titre d'exemple, les responsables du pensionnat de Red Deer s'opposent au renvoi d'élèves métis ordonné par le gouvernement fédéral, car « certains des plus robustes et des mieux formés chez les garçons et les filles » sont parmi les enfants non inscrits; « quel que soit le nombre de nouveaux élèves, aucun d'eux ne pourra les remplacer parce que tous les nouveaux élèves sont jeunes et sans formation²² ».

À l'époque, de nombreux Métis parlent une langue autochtone et leurs pratiques culturelles s'apparentent de façon importante à celles des membres des Premières Nations avec qui ils ont un lien de parenté. La fréquentation des pensionnats aura des effets négatifs durables sur leur identité, leur culture, leur langue et leur famille comparables à ceux observés chez les autres élèves autochtones²³. Tout comme les élèves des Premières Nations et inuits, certains Métis ayant fréquenté un pensionnat affirment y avoir vécu des expériences positives²⁴. Le nombre d'élèves métis inscrits dans les pensionnats n'ayant pas été convenablement documenté, certains aspects de l'expérience qu'ils y ont vécue demeurent inconnus à l'heure actuelle. Toutefois, les épreuves subies sont un élément commun de l'expérience de plusieurs Autochtones ayant fréquenté un pensionnat. La formation déficiente, la séparation des familles, le placement en institution, les conditions de vie exécrables, l'extrême solitude, la dissociation culturelle, les diverses formes de maltraitance et les séquelles durables sont autant de tragédies infligées aux enfants métis tout comme aux élèves des Premières Nations et inuits.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES MÉTIS DE L'ALBERTA EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

La création, en 1932, de la *Métis Brotherhood of Alberta* (devenue la *Métis Nation of Alberta*) résulte en partie des conditions de vie déplorables des Métis,

notamment l'accès limité à l'enseignement dont souffrent leurs enfants. Les pressions exercées sur le gouvernement de l'Alberta par la *Métis Brotherhood* mènent à la création de la Commission Ewing dans le but d'étudier les conditions de vie des Métis de la province. Publié en 1936, le *Report of the Royal Commission Appointed to Investigate the Conditions of the Half-Breed Population in Alberta* (rapport de la *Commission Ewing*²⁵) affirme qu'environ 80 pour cent des enfants métis ne reçoivent pas une scolarisation formelle à l'occidentale en raison de la négligence des autorités compétentes²⁶. Puis, en 1937, le gouvernement fédéral fait marche arrière concernant la politique de Sifton voulant que les enfants métis fréquentent les pensionnats, refusant ainsi toute responsabilité en matière d'éducation des Métis et laissant cette obligation entre les mains de la province.

À la suite du dépôt du rapport de la Commission Ewing, les Métis de partout en Alberta obtiennent le droit de fréquenter les écoles financées par la province. Le gouvernement provincial finance également les élèves métis qui vivent dans les régions éloignées du nord de la province afin qu'ils continuent de fréquenter les pensionnats administrés par le fédéral. Lorsque sont délimitées les terres désignées des Métis, en 1938, ces communautés s'organisent pour établir et administrer leurs propres écoles publiques. En 1960, le gouvernement de l'Alberta établit le *Northland School Division* qui regroupe 30 conseils scolaires et 20 écoles du nord de la province, dont six écoles situées dans des établissements métis. Ce nouveau conseil scolaire est chargé de coordonner les services éducatifs dans le nord de la province. La *Northland School Division Act*²⁸ est modifiée en 2017 et permet dorénavant l'élection de sept conseillers. Chacun d'eux représente un district auquel est associé un conseil constitué d'un représentant du conseil d'école de chaque école du district. À l'heure actuelle, la *Northland School Division* compte 20 écoles accueillant 2 200 élèves dont 95 pour cent sont d'ascendance des Premières Nations, métisse ou inuite²⁹.

En 2018, les organisations métisses et le gouvernement fédéral s'opposaient toujours sur la question de la reconnaissance des survivants métis du régime de pensionnats. La majorité des survivants du régime de pensionnats issus de la communauté métisse attendent toujours la reconnaissance des épreuves qu'ils ont subies dans les pensionnats. Bien que certains Métis aient reçu des paiements d'expérience commune conformément à la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens*, plusieurs de ceux ayant fréquenté des externats, des écoles financées par la province et d'autres types de pensionnats n'ont pas été dédommages en vertu de cette entente³⁰. Le Ralliement national des Métis cherche toujours à obtenir une compensation

destinée aux survivants des pensionnats et a organisé des rassemblements nationaux afin de favoriser le dialogue et la guérison, y compris le colloque *Nobody's Children* tenu en Saskatchewan en 2012 et l'atelier *We Are Children of the Métis Nation* offert à Ottawa en 2013.

PROCHAINS PAS



Les Métis forment l'un des trois peuples autochtones distincts au Canada reconnus en vertu de la Constitution canadienne (1982). On peut lire ce qui suit dans le troisième volume du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation, intitulé *L'expérience métisse*³¹ : « Il est indéniable que le préjudice subi par les enfants, leurs parents et la communauté métisse a été considérable. Cela reste une honte qu'un tel préjudice n'a pas été réparé³² ». Les expériences des élèves métis dans le régime de pensionnats sont semblables à celles vécues par les élèves des Premières Nations et inuits, mais présentent aussi des particularités.

Aujourd'hui, les Métis sont installés dans toutes les communautés de l'Alberta et leurs enfants fréquentent l'école publique. Le fait de découvrir la vérité sur l'expérience des Métis dans les pensionnats permettra aux enseignants de mieux comprendre les enjeux et les préoccupations d'actualité pour les Métis. Une façon pour les écoles de participer au processus de réconciliation avec les peuples autochtones consiste à inviter, en faisant preuve du respect qui s'impose, des survivants métis du régime de pensionnats à partager leur histoire.



ARCHIVES DESCHÂTELETS, COLLECTION DES OBLATS DE MARIE-IMMACULÉE

Pensionnat de Jossard

Poursuivre votre parcours d'apprentissage

a) Pourquoi la reconnaissance obtenue dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens ne s'étend-elle pas à tous les survivants métis du régime de pensionnats?

b) Comment les expériences vécues dans les pensionnats ont-elles façonné les réalités contemporaines des Métis et de leurs communautés?

RÉFÉRENCES

1. Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Ils sont venus pour les enfants*, 2012. http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/cvrc-trcc/IR4-4-2012-fra.pdf (consulté le 23 octobre 2019).
2. Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), *Pensionnats du Canada : L'expérience métisse* 3, 2015. http://publications.gc.ca/collections/collection_2015/trc/IR4-9-3-2015-fra.pdf (consulté le 23 octobre 2019).
3. CVR, *Pensionnats du Canada : L'expérience métisse*, p. 20.
4. CVR, *Pensionnats du Canada : L'expérience métisse*.
5. CVR, *Pensionnats du Canada : L'expérience métisse*.
6. CVR, *Pensionnats du Canada : L'expérience métisse*.
7. CVR, *Pensionnats du Canada : L'expérience métisse*, p. 26.
8. Tricia E Logan, « Générations perdues : L'occultation de l'expérience des Métis dans les pensionnats : Rapport provisoire révisé », 2001. Dans *Histoire et expériences des Métis et les pensionnats au Canada*, Larry N Chartrand, Tricia E Logan et Judy D Daniels (Éds), 2006. www.fadg.ca/downloads/metis-french-web.pdf (consulté le 23 octobre 2019).
9. Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Ils sont venus pour les enfants*, 2012. http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/cvrc-trcc/IR4-4-2012-fra.pdf (consulté le 23 octobre 2019).
10. Bibliothèque et Archives Canada, RG85, volume 938, dossier 12497, « St Paul's Hostel—Dawson Yukon Territory, 1941–43 », T R L MacInnes aux inspecteurs, aux agents des Indiens et aux directeurs des pensionnats, 10 décembre 1937. [DAW-000024]
11. CVR, *Pensionnats du Canada : L'expérience métisse*.
12. Judy D Daniels et la Métis Nation of Alberta, « Douleur ancestrale : Souvenirs de l'expérience des Métis dans les pensionnats », 2003. Dans *Histoire et expériences des Métis et les pensionnats au Canada*, Larry N Chartrand, Tricia E Logan et Judy D Daniels (Éds), 2006. www.fadg.ca/downloads/metis-french-web.pdf (consulté le 23 octobre 2019).
13. CVR, *Pensionnats du Canada : L'expérience métisse*.
14. Judy D Daniels, « Douleur ancestrale ».
15. Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Ils sont venus pour les enfants*, 2012. http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/cvrc-trcc/IR4-4-2012-fra.pdf (consulté le 23 octobre 2019).
16. CVR, *Pensionnats du Canada : L'expérience métisse*.
17. Judy D Daniels, « Douleur ancestrale ».
18. CVR, *Pensionnats du Canada : L'expérience métisse*, p. 4.
19. Tricia Logan, « Métis Experience at Residential Schools », Circles For Reconciliation, 2017. <https://circlesforreconciliation.ca/2017/09/29/gathering-theme-metis-experience-at-residential-schools> (consulté le 23 octobre 2019).
20. Tricia Logan, « Métis Experience ».
21. Exposition « N'oublie pas les Métis », site Web de la Fondation autochtone de l'espoir. <http://noubliepaslesmetis.ca/fr/> (consulté le 23 octobre 2019).
22. CVR, *Pensionnats du Canada : L'expérience métisse*, p. 22.
23. Judy D Daniels, « Douleur ancestrale ».
24. Tricia E Logan, « Générations perdues : L'occultation de l'expérience des Métis dans les pensionnats : Rapport provisoire révisé », 2001. Dans *Histoire et expériences des Métis et les pensionnats au Canada*, Larry N Chartrand, Tricia E Logan et Judy D Daniels (Éds), 2006. www.fadg.ca/downloads/metis-french-web.pdf (consulté le 23 octobre 2019).
25. Pour plus de renseignements, rendez-vous à l'adresse <https://open.alberta.ca/publications/brief-history-of-the-metis> (consulté le 23 octobre 2019).
26. Government of Alberta (1936:7). « Report of the Royal Commission Appointed to Investigate the Conditions of the Half-Breed Population of Alberta ». Edmonton, AB : Provincial Museum and Archives of Alberta. Cité dans le rapport de la CRPA (1996:435). Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, vol. 3 : Vers un ressourcement. Ottawa : Ministre des Approvisionnement et Services Canada.
27. Government of Alberta, 1960. *The Alberta Gazette Part 1*. Edmonton, AB : Alberta Queen's Printer, 31 décembre.
28. Pour plus de renseignements, rendez-vous à l'adresse <https://web.archive.org/web/20190817170159/www.alberta.ca/northland-school-division-act.aspx> (consulté le 23 octobre 2019).
29. Site Web du *Northland School Division*, rubriques « About Us » et « History ». www.nsd61.ca/about-us/history.
30. « Métis Residential and Day School Survivors Speak », site Web du Ralliement national des Métis, affiché le 16 juin 2013. www.metisnation.ca/index.php/news/metis-residential-and-day-school-survivors-speak (consulté le 23 octobre 2019).
31. Pour plus de renseignements, rendez-vous à l'adresse http://publications.gc.ca/collections/collection_2015/trc/IR4-9-3-2015-fra.pdf (consulté le 23 octobre 2019).
32. *Pensionnats du Canada : L'expérience métisse* 3 Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015, p. 54. http://publications.gc.ca/collections/collection_2015/trc/IR4-9-3-2015-fra.pdf (consulté le 23 octobre 2019).



Pierres d'assise est une publication de l'Alberta Teachers' Association réalisée dans le cadre du projet **Walking Together**, une initiative visant à appuyer les enseignants certifiés dans leur parcours d'apprentissage afin de répondre aux exigences de la *Norme de qualité pour l'enseignement* concernant les connaissances fondamentales relatives aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits.

Les responsables du projet *Walking Together* tiennent à souligner la contribution de membres de collectivités des Premières Nations, métisses et inuites établies en Alberta au développement de ces ressources.

Visitez le www.teachers.ab.ca, où vous trouverez d'autres ressources et renseignements au sujet du projet *Walking Together*.

www.teachers.ab.ca  [walkingtogetherata](https://www.instagram.com/walkingtogetherata)  [@ATAindigenous](https://twitter.com/ATAindigenous)



Walking Together
EDUCATION FOR RECONCILIATION

